

ACTION URGENTE

MALDIVES. UN MILITANT ÉCHAPPE À UN RENVOI EN PRISON

Le militant maldivien Mohamed Rusthum Mujuthaba, poursuivi pour blasphème et détention de « supports indécents », a échappé à une nouvelle incarcération. Le tribunal pénal des Maldives a constaté que le militant avait passé six mois en détention provisoire, durée supérieure à celle de la peine d'emprisonnement prévue par le droit interne. Par conséquent, il n'aura pas à retourner en prison pour purger sa peine.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Poursuivi pour publication de critiques envers la religion sur les réseaux sociaux et détention de « supports indécents », Mohamed Rusthum Mujuthaba, défenseur maldivien de la liberté de religion et des droits humains, encourrait cinq mois d'emprisonnement.

Mohamed Rusthum Mujuthaba avait comparu en justice le 11 mai 2022 et déclaré devant le tribunal qu'il avait été détenu durant six mois, soit une durée supérieure à celle de la peine prévue s'il était déclaré coupable. Cependant, le procureur avait affirmé que Mohamed Rusthum Mujuthaba avait été détenu pendant 29 jours, 22 heures et 19 minutes. Étant donné la durée limitée invoquée par le ministère public, Mohamed Rusthum Mujuthaba risquait d'être à nouveau incarcéré.

Amnesty International a pris contact avec l'administration pénitentiaire maldivienne, qui a confirmé que le militant avait passé davantage de temps en détention provisoire que ne l'affirmait le ministère public. Le 10 août 2022, lorsque le procureur a fait valoir devant le tribunal pénal des Maldives que Mohamed Rusthum Mujuthaba n'avait été détenu que pendant 29 jours, le juge a vérifié cette information auprès de l'administration pénitentiaire maldivienne et a constaté que les informations recueillies par Amnesty International étaient exactes.

Mohamed Rusthum Mujuthaba a plaidé coupable des faits qui lui étaient reprochés, mais le tribunal pénal l'a dispensé d'un renvoi en prison. Aucune action complémentaire n'est requise, le militant ne risquant plus d'être incarcéré dans le cadre de cette affaire, désormais close.

« J'aurais dû retourner en prison, car le parquet essayait de m'emprisonner illégalement. Amnesty International est intervenue en urgence, a contacté l'administration pénitentiaire maldivienne pour qu'elle confirme ce que j'avais dit et a écrit au bureau du procureur général et au bureau du procureur de la République. J'adresse mes sincères remerciements aux membres, sympathisants et sympathisantes d'Amnesty International pour leur précieux soutien », a déclaré Mohamed Rusthum Mujuthaba.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Mohamed Rusthum Mujuthaba (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 51/22

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa29/5678/2022/fr/>